

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2100

8 septembre 2011

SOMMAIRE

1798 European Loan Fund	100799	Tlux Two SA	100778
APF FinCo S.à r.l.	100787	TMCZ Holdco II (Lux) S.à r.l.	100762
Arepo BH. S.à r.l.	100786	Transnat Invest S.à r.l.	100772
Calucem Holding S.à r.l.	100754	Tullamore Luxco S. à r.l.	100772
C Capital S.à r.l.	100754	TV Factory S.A.	100784
CEP III Investment 17 S.à r.l.	100777	Twin Holding 2 S.à.r.l.	100775
Dakarinvest S.A.	100784	Twin Holding 2 S.à.r.l.	100775
First Innovation Holding S.A.	100773	Twin Holding 2 S.à.r.l.	100775
Logica Holdings Luxthree S.à r.l.	100779	Twin Holding 2 S.à.r.l.	100775
Maple Leaf Investments S.à r.l.	100763	Twin Holding 3 S.à.r.l.	100775
MCP-CMC III S.à r.l.	100778	Twin Holding 3 S.à.r.l.	100775
MCP-MIC III S.à r.l.	100800	Twin Holding 3 S.à.r.l.	100776
Modaven & Co SCA	100761	UHY Fibetrust S.à.r.l.	100784
Nordbois s.à.r.l.	100761	Underground S.à r.l.	100784
Petits Chevaux	100776	Uuttaa S.à r.l.	100785
Real Estate Value Partners 2 Sàrl	100787	Value Opportunities Fund S.A.	100796
SAYE International S.A.	100777	Van Kotem S.A.	100785
Tacomi Finance S.A.	100776	Van Kotem S.A.	100785
Tallis S.à r.l.	100773	Vasco Invest S.A.	100786
Tallis S.à r.l.	100776	Vasikka S.A.	100786
Teas International S.A.	100777	VG Sicav II	100786
TENZING-Partners	100778	Villa Arena S.à r.l.	100773
Thibarin Invest S.A.	100778	Vingt-Quatre Investissements S.A.	100786
Timberland Luxembourg Holding Asia S.à.r.l.	100762	Vinz, s.à r.l.	100796
Timberland Luxembourg Holding Asia S.à.r.l.	100762	Vitron S.à r.l.	100785
Timberland Luxembourg Holding Asia S.à.r.l.	100761	White Mountains Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	100796
Timberland Luxembourg Holding Europe S.à.r.l.	100762	White Mountains International S.à r.l. ..	100796
Timberland Luxembourg Holding Europe S.à.r.l.	100762	White Rock Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	100799
Timberland Luxembourg Holding Europe S.à.r.l.	100772	White Sands Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	100799
Timberland Luxembourg Holding Europe S.à.r.l.	100763	WM Bech (Luxembourg) S.à r.l.	100799
		WM Clay (Luxembourg) S.à r.l.	100800
		WM Kaolin (Luxembourg) S.à r.l.	100800
		WM Limestone (Luxembourg) S.à r.l.	100800

Calucem Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 38.579,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 155.073.

Extrait des résolutions des associés

En date du 7 juillet 2011, les associés de la société ont accepté la résignation de Madame Sylvie Abtal-Cola en tant que gérant B de la société, et ce avec effet immédiat.

En cette même date, les associés ont nommé Madame Marjoleine van Oort, juriste, née le 28 février 1967 à Groningen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant B de la société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011098853/18.

(110110781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

C Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 161.920.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the thirtieth day of June.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

BSkye Investors S.à r.l., a company duly incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B159801;

here represented by Mr Raymond THILL, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of incorporation (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate name. The Company will have the name "C Capital S.à r.l." (hereafter the "Company").

Art. 3. Corporate objects. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises which form part of the same group of companies as the Company any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) represented by TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED (12,500) shares with a par value of ONE EURO (1,- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Changes on capital. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Rights and Duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. Events affecting the company. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. Managers. The Company is managed by one or more manager(s), who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for an undetermined period of time.

Managers are eligible for re-election. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

Art. 13. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 14. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 15. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least one manager. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

Art. 16. Powers. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

Art. 17. Delegation of powers. The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

Art. 18. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the board of managers.

Art. 19. Liability of the managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 20. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

Art. 21. Decisions of the shareholders. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 22. Financial year. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year.

Art. 23. Financial statements. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 24. Allocation of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.

4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 25. Dissolution - Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 26. Matters not provided. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall start on the date of the incorporation and end on December 31st, 2011.

Subscription - Payment

The Articles of the Company having thus been drawn up, the appearing party, represented as stated here above, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.-EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 183 of the law of August, 15, 1915, on commercial companies, as amended have been observed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following managers:

a) Mrs Monica Tiuba, lawyer, born on 18th November 1978, at Salvador (Brasil) with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

b) Giovanni La Forgia, lawyer, born on 24 October 1982, at Bari (Italy), with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;

2) The address of the corporation is fixed at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

BSkye Investors S.à r.l., une société de droit luxembourgeois dont le siège est établi à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159801,

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Dénomination. La Société aura la dénomination: "C Capital S.à r.l." (ci-après "La Société").

Art. 3. Objet. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises qui font partie du même groupe de sociétés que la Société tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers en relation avec son objet ou pouvant en favoriser l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (1,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Modification du capital social. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Cession de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. Événements affectant la Société. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 13. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 14. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnée dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 15. Procès-verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

Art. 16. Pouvoirs. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

Art. 17. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Art. 18. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Art. 19. Événements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 20. Responsabilité de la gérance. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 21. Décisions de l'associé ou des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés.

Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 23. Bilan. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 24. Répartition des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 25. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 26. Dispositions générales. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la société commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

La partie comparante, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales et les avoir libérées à concurrence de la totalité par un apport en espèce, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) est désormais à la disposition de la société sous les signatures autorisées.

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Résolutions de l'associé unique

- 1) La Société est administrée par les gérants suivants:
 - a) Madame Monica Tiuba, juriste, née le 18 novembre 1978 à Salvador (Brésil) avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
 - c) Monsieur Giovanni LA FORGIA, juriste, né le 24 octobre 1982 à Bari (Italie), avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.
- 2) L'adresse de la Société est fixée au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juillet 2011. LAC/2011/30623. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Référence de publication: 2011095201/359.

(110107645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Modaven & Co SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 128.981.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société Modaven & Co SCA du 20 juin 2011 que:

1. Monsieur David Konings, né le 26 avril 1977 à Liège, Belgique, ayant comme adresse professionnelle 4 rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, ayant comme fonction employé privé, et

2. Madame Lorraine London, née le 6 août 1965 à Doncaster, Royaume-Uni, ayant comme adresse professionnelle Warwick Court, Paternoster Square, EC4M 7AG London, Royaume-Uni, ayant comme fonction directeur et,

3. Monsieur Daniel Beckley, né le 24 décembre 1973 à Londres ayant comme adresse professionnelle Warwick Court, Paternoster Square, EC4M 7AG London, Royaume-Uni, ayant comme fonction comptable,

ont été ré-élus membres du conseil de surveillance avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011099020/19.

(110112007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Timberland Luxembourg Holding Asia S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 102.635.

—
Rectificatif du dépôt n° L070042412 du 28/03/2007

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011098754/10.

(110112283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Nordbois s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9908 Troisvierges, Zone Industrielle Gare.

R.C.S. Luxembourg B 106.980.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 11 juillet 2011.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2011098830/14.

(110110172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Timberland Luxembourg Holding Asia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 102.635.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011098750/9.

(110112278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Timberland Luxembourg Holding Asia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 102.635.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011098751/9.

(110112279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Timberland Luxembourg Holding Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 102.634.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011098756/9.

(110112284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Timberland Luxembourg Holding Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 102.634.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011098757/9.

(110112285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

TMCZ Holdco II (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 121.872.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 27 mai 2011, il résulte que l'associé unique de la société a été absorbée par la société Falcon Borrower S.à r.l., ayant son siège social au 5, Rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg enregistrée au RCSL sous le numéro B 118771. Par conséquent, la société Falcon Borrower S.à r.l. est devenu associé unique de TMCZ Holdco II (Lux) S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

TMCZ Holdco II (Lux) S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2011098783/17.

(110112308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Timberland Luxembourg Holding Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 102.634.

—
Rectificatif du dépôt du n° L080108732 du 25/07/2008

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2011098758/10.
(110112286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Maple Leaf Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: CAD 16.650,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 138.979.

—
In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of June.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Maple Leaf Investments S.à r.l. a Luxembourg société à responsabilité limitée (private limited liability company), having its registered office at 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, with a share capital of CAD 16,650 (sixteen thousand six hundred and fifty Canadian Dollar), registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 138979 (the Company), incorporated under the name of CLAVELINA FINANCE S.à r.l., on May 23, 2008 pursuant to a deed of Maître Paul DECKER, then notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C, number 1527 of 19 June 2008.

The Articles of Incorporation have been lastly amended by a deed of Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, on 16 March, 2011, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C, number 1206 of 6 June 2011.

There appeared:

Real Estate Investments International Corp., a company limited by shares ruled by the BVI Business Companies Act, having its registered seat at Flemming House, Wickhams Cay, PO Box 662 Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs under the number 681.864 (the Sole Shareholder),

The Sole Shareholder being represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", professionally residing in Luxembourg, by virtue of power of attorney given under private seal.

Said power of attorney, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder, acting through the proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that all of the 666 (six hundred and sixty six) shares of the Company with a nominal value of CAD 25 (twenty-five Canadian Dollar) each, representing the entire subscribed share capital of the Company of CAD 16,650 (sixteen thousand six hundred fifty) are duly represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda;

II. that the agenda of the Meeting is the following:

1. waiver of the convening notice;
2. authorization and approval of the increase of the current share capital of the Company by an amount of CAD 383,350 (three hundred eighty-three thousand three hundred fifty Canadian Dollar), in order to bring the share capital to an amount of CAD 400,000 (four hundred thousand Canadian Dollar) by way of the creation and issuance of 15,334 (fifteen thousand three hundred thirty-four) new shares of the Company, having a nominal value of CAD 25 (twenty-five Canadian Dollar);
3. subscription to and payment in kind of the share capital increase specified under item 2. above;
4. authorization and approval regarding the creation of and issuance of alphabet shares;
5. authorization and approval of the amendment of the Company's articles of association to reflect the issuance of new shares, the creation of alphabet shares, the insertion of a definition section and the amendment of any relevant provisions of the Company's articles of association in that respect;
6. authorisations for the amendment of the share register of the Company; and
7. miscellaneous.

III. the Sole Shareholder passed the following resolutions:

First resolution

The entirety of the subscribed share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder waives the convening notice, the Sole Shareholder represented considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda, which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of CAD 383,350 (three hundred eighty-three thousand three hundred fifty Canadian Dollar), in order to bring the share capital of the Company from its current amount of CAD 16,650 (sixteen thousand six hundred fifty Canadian Dollar) to an amount of CAD 400,000 (four hundred thousand Canadian Dollar) by way of the creation and issuance of 15,334 (fifteen thousand three hundred thirty-four) new shares of the Company, having a nominal value of CAD 25 (twenty-five Canadian Dollar) each.

Third resolution

The Sole Shareholder accepts the subscription of the increase of the share capital and its full payment as follows:

Intervention – Subscription – Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe to the increase of the share capital of the Company by way of the issuance of 15,334 (fifteen thousand three hundred thirty-four) new shares, having a nominal value of CAD 25 (twenty-five Canadian Dollar) each, and to pay them up in full by way of a contribution in kind consisting in a receivable in an amount of CAD 383,350 (three hundred eighty-three thousand three hundred fifty Canadian Dollar) (the Receivable). The value of the Receivable constitutes the subscription price (the Subscription Price).

The Subscription Price is to be allocated to the nominal capital account of the Company for an amount of CAD 383,350 (three hundred eighty-three thousand three hundred fifty Canadian Dollar).

The value and transferability of the Receivable contributed to the Company are supported by a valuation certificate issued by the Sole Shareholder and is countersigned by the Sole Manager of the Company (the Certificate) which confirmed inter alia that the value of the Receivable amounts to at least CAD 383,350 (three hundred eighty-three thousand three hundred fifty Canadian Dollar) and that the Receivable is freely transferable to the Company.

A copy of the Certificate, after having been signed *in* varietur by the proxy holder acting in the name and on behalf of the Sole Shareholder and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed as Schedule 1 for registration purposes.

The Sole Shareholder resolves to issue and hereby issues 15,334 (fifteen thousand three hundred thirty-four) new shares to itself.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to create and issue the Alphabet Shares and to proceed to the reclassification of all of the shares issued in the Company so as to have:

- 1,600 (one thousand six hundred) shares reclassified into 1,600 (one thousand six hundred) class A shares;
 - 1,600 (one thousand six hundred) shares reclassified into 1,600 (one thousand six hundred) class B shares;
 - 1,600 (one thousand six hundred) shares reclassified into 1,600 (one thousand six hundred) class C shares;
 - 1,600 (one thousand six hundred) shares reclassified into 1,600 (one thousand six hundred) class D shares;
 - 1,600 (one thousand six hundred) shares reclassified into 1,600 (one thousand six hundred) class E shares;
 - 1,600 (one thousand six hundred) shares reclassified into 1,600 (one thousand six hundred) class F shares;
 - 1,600 (one thousand six hundred) shares reclassified into 1,600 (one thousand six hundred) class G shares;
 - 1,600 (one thousand six hundred) shares reclassified into 1,600 (one thousand six hundred) class H shares;
 - 1,600 (one thousand six hundred) shares reclassified into 1,600 (one thousand six hundred) class I shares;
 - 1,600 (one thousand six hundred) shares reclassified into 1,600 (one thousand six hundred) class J shares;
- having a nominal value of 25 CAD (twenty-five Canadian Dollar).

Fifth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend articles 6, 8, 9, 10 and 17 of the Company's articles of association (the Articles) and to insert a section "DEFINITIONS" at the beginning of the articles before Article 1.

They will read henceforth as follows:

"Definitions

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder(s) would have been entitled to dividend distributions according to the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward

losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the Class of Shares to be repurchased and cancelled by the number of Shares in issue in such Class of Shares,

Class of Shares means an entire class of Shares of the Company;

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date;

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of a Class of Shares;

Legal Reserve has the meaning given to it in article 18;

Shares means all the issued shares from time to time in the capital of the Company;

Total Cancellation Amount means the amount determined by the sole manager or the board of managers (as the case may be) taking and approved by the general meeting of the shareholder(s) on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount shall be the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the general meeting of the shareholder(s) in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.";

" Art. 6.

6.1 Issued Capital

The issued capital of the Company is set at CAD 400,000 (four hundred thousand Canadian Dollar) divided into 16,000 (sixteen thousand) Shares with nominal value of CAD 25 (twenty-five Canadian Dollar) each, which are divided into:

- 1,600 (one thousand six hundred) class A shares (the "Class A Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 1,600 (one thousand six hundred) class B shares (the "Class B Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 1,600 (one thousand six hundred) class C shares (the "Class C Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 1,600 (one thousand six hundred) class D shares (the "Class D Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 1,600 (one thousand six hundred) class E shares (the "Class E Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 1,600 (one thousand six hundred) class F shares (the "Class F Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 1,600 (one thousand six hundred) class G shares (the "Class G Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 1,600 (one thousand six hundred) class H shares (the "Class H Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 1,600 (one thousand six hundred) class I shares (the "Class I Shares"), all subscribed and fully paid up;
- 1,600 (one thousand six hundred) class J shares (the "Class J Shares"), all subscribed and fully paid up;

The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Law.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

6.2 Shares

Section 1. Shares

Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its Shares.

When the Company is composed of several partners, the Shares may be transferred freely amongst partners but the Shares may be transferred to nonpartners only with the authorisation of partners representing at least three quarters (3/4) of the share capital.

Without prejudice to the right of the Company to redeem shares of one or several classes only in view of their cancellation, shares of any class may only be transferred, whether to an existing shareholder or a new shareholder, simultaneously with a proportionate amount of shares of each other Class of Shares held by the transferring shareholder.

The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 190 of the Law and 1690 of the Luxembourg civil Code.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Section 2. Profit Sharing

The profits which the Company may decide to distribute shall be applied as described in article 17 in any year in which the shareholder(s)' meeting resolves to make any distribution of dividends.

Section 3. Voting rights

Each Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which partners have the right to vote.

Section 4. Repurchase of Shares

The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of one or more entire Classes of Shares provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the Class A Shares. In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the following order:

- (i) Class J Shares;
- (ii) Class I Shares;
- (iii) Class H Shares;
- (iv) Class G Shares;
- (v) Class F Shares;
- (vi) Class E Shares;
- (vii) Class D Shares;
- (viii) Class C Shares; and
- (ix) Class B Shares;

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of any class of Shares (in the order provided for above), each such class of Shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such class of Shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as is determined by the sole manager or in case of plurality of managers, the board of managers and approved by the shareholder(s)' meeting, and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class of Shares held by them and cancelled.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.";

" **Art. 17.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits or distributable reserves to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then

- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class I Shares, and then,
- the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g. Class J Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially Class I Shares).

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles."

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to (i) the registration in the share register of the changes in the Articles of the Company and to see to any formalities in connection therewith and (ii) to proceed to any formalities in connection with the resolutions taken hereabove.

Statement - Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand seven hundred Euro (EUR 1,700.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-neuf juin.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Maple Investments S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 46a, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, avec un capital social de CAD 16,650 (seize mille six cents cinquante Dollar canadien) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138979 (la Société), constituée sous la dénomination de CLAVELINA FINANCE S.à r.l., le 23 mai 2008 suivant un acte de Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C N°1527 du 19 juin 2008 .

Les statuts de ladite société ont été modifiés en dernier lieu par un acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 mars 2011, publié dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C N°1206 du 6 juin 2011.

A comparu:

Real Estate Investments International Corp., une société limitée régie par le BVI Business Companies Act, ayant son siège social à Flemming House, Wickhams Cay, PO Box 662 Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, et immatriculée auprès du registre des sociétés sous le numéro 681.864 (l'Associé Unique);

L'Associé est représenté par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte, pour être présentée aux autorités compétentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, agissant par le biais du mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que la totalité des 666 (six cent soixante-six) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de CAD 25,- (vingt-cinq Dollars canadiens) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société d'un montant de CAD 16.650,- (seize mille six cent cinquante Dollars canadiens) sont dûment représentées à l'Assemblée, qui se trouve dûment constituée et peut valablement délibérer sur tous les points reproduits dans l'ordre du jour ci-dessous;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. renonciation aux modalités de convocation;
 2. autorisation et approbation de l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de CAD 383.350,- (trois cent quatre-vingt-trois mille trois cent cinquante Dollars canadiens), de façon à porter le capital social à un montant de CAD 400.000,- (quatre cent mille Dollars canadiens) par la création et l'émission de 15.334 (quinze mille trois cent trente-quatre) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de CAD 25, (vingt-cinq Dollars canadiens) chacune;
 3. Souscription et paiement en nature de l'augmentation de capital telle que décrite au point 2. ci-dessus;
 4. Autorisation et approbation de la création de parts sociales alphabétiques;
 5. autorisation et approbation de la modification des statuts de la Société afin d'y refléter la création de nouvelles parts sociales, la création de parts sociales alphabétiques, l'insertion d'une section de définitions et de toutes les provisions relatives dans les statuts de la Société;
 6. autorisations relatives à la modification du registre de parts sociales de la Société; et
 7. divers.
- III. que l'Associé décide de passer les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social souscrit de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Associé Unique décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué préalablement.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de CAD 383.350 (trois cent quatre-vingt-trois mille trois cent cinquante Dollars canadiens), de façon à porter le capital social de la Société de son montant actuel de CAD 16.650 (seize mille six cent cinquante Dollars canadiens) à un montant de CAD 400.000 (quatre cent mille Dollars canadiens) par la création et l'émission de 15.334 (quinze mille trois cent trente-quatre) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de CAD 25 (vingt-cinq Dollars canadiens) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique accepte la souscription à l'augmentation de capital et sa libération complète selon les modalités suivantes:

Intervention - Souscription - Paiement

L'Associé Unique déclare souscrire à l'augmentation de capital social de la Société au moyen de l'émission de 15.334 (quinze mille trois cent trente-quatre) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de CAD 25 (vingt-cinq Dollars canadiens) chacune, et les libérer entièrement par un apport en nature d'une créance d'un montant de CAD 383.350 (trois cent quatre-vingt-trois mille trois cent cinquante Dollars canadiens) (la Créance). La somme de la Créance constitue le prix de la souscription (le Prix de la Souscription).

Le Prix de la Souscription sera alloué au capital social de la Société pour un montant de CAD 383.350 (trois cent quatre-vingt-trois mille trois cent cinquante Dollars canadiens).

La valeur et la transférabilité de la Créance amenée à la Société sont mises en évidence par un certificat émis par l'Associé Unique et contresigné par le gérant unique de la Société (le Certificat) confirmant inter alia que la valeur de la Créance s'élève à un minimum CAD 383.350 (trois cent quatre-vingt-trois mille trois cent cinquante Dollars canadiens) et que la Créance est librement transférable à la Société.

Une copie du Certificat, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant en nom et pour le compte de l'Associé Unique et par le notaire instrumentaire, sera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

L'Associé Unique décide d'émettre et partant émet 15.334 (quinze mille trois cent trente-quatre) nouvelles parts sociales lui appartenant.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de créer et d'émettre les Parts Sociales Alphabétiques et de procéder à la reclassification de toutes les parts sociales émises de la Société afin d'avoir:

- 1.600 (mille six cents) parts sociales reclassifiées en 1.600 (mille six cents) parts sociales de catégorie A;
- 1.600 (mille six cents) parts sociales reclassifiées en 1.600 (mille six cents) parts sociales de catégorie B;
- 1.600 (mille six cents) parts sociales reclassifiées en 1.600 (mille six cents) parts sociales de catégorie C;

- 1.600 (mille six cents) parts sociales reclassifiées en 1.600 (mille six cents) parts sociales de catégorie D;
 - 1.600 (mille six cents) parts sociales reclassifiées en 1.600 (mille six cents) parts sociales de catégorie E;
 - 1.600 (mille six cents) parts sociales reclassifiées en 1.600 (mille six cents) parts sociales de catégorie F;
 - 1.600 (mille six cents) parts sociales reclassifiées en 1.600 (mille six cents) parts sociales de catégorie G;
 - 1.600 (mille six cents) parts sociales reclassifiées en 1.600 (mille six cents) parts sociales de catégorie H;
 - 1.600 (mille six cents) parts sociales reclassifiées en 1.600 (mille six cents) parts sociales de catégorie I; et
 - 1.600 (mille six cents) parts sociales reclassifiées en 1.600 (mille six cents) parts sociales de catégorie J,
- ayant une valeur nominale de CAD 25 (vingt-cinq Dollars canadiens) chacune.

Cinquième résolution

En conséquence de ce qui précède, les Associés ont décidé de modifier les articles 6 et 17 des statuts de la Société (les Statuts) ainsi que d'y insérer une section «Définition» au début avant l'article 1.

Ils auront la teneur suivante:

"Définitions

Montant Disponible désigne le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où les associé(s) auraient eu droit à des distributions de dividendes conformément aux dispositions des Statuts, augmentés (i) des réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relatif à la Catégorie de Parts Sociales à racheter/annuler, mais diminués (i) des pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) des sommes à placer dans la ou les réserves conformément aux prescriptions de la Loi ou aux Statuts, chaque fois de la manière indiquée dans les Comptes Intérimaires concernés (sans double comptage, pour éviter toute ambiguïté) afin que:

$$AA = (NP+ P+ CR) (L+ LR)$$

Sachant que:

AA = Montant Disponible

NP = bénéfice net (y compris les bénéfices reportés)

P = réserves librement distribuables

CR = montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relatif à la Catégorie de Parts Sociales à annuler

L = pertes (y compris les pertes reportées)

LR = sommes à placer dans la ou les réserves conformément à la Loi ou aux Statuts.

Valeur d'Annulation par Part Sociale désigne le Montant Total d'Annulation à appliquer à la Catégorie de Parts Sociales à racheter et annuler, divisé par le nombre de Parts Sociales en circulation dans cette Catégorie de Parts Sociales.

Catégorie de Parts Sociales désigne l'intégralité d'une catégorie de Parts Sociales de la Société.

Comptes Intérimaires désigne les comptes intérimaires de la Société, à la Date d'Arrêté des Comptes Intérimaires concernée.

Date d'Arrêté des Comptes Intérimaires désigne une date qui tombe au moins huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation d'une Catégorie de Parts Sociales.

Réserve Légale a le sens qui lui donné à l'article 18.

Parts Sociales désigne l'ensemble des parts sociales émises composant le capital social de la Société à une date donnée.

Montant Total d'Annulation désigne le montant fixé par le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéants et approuvé par l'assemblée générale des associé(s) sur le fondement des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation est le Montant Disponible total de la Catégorie de Parts Sociales concernée au moment de l'annulation, sauf résolution contraire de l'assemblée générale des associé(s) délibérant comme en matière de modification des Statuts, sous réserve, cependant, que le Montant Total d'Annulation ne dépasse jamais ce Montant Disponible.

" Art. 6.

6.1 Capital social émis

Le capital social émis de la Société est fixé à CAD 400.000,-(quatre cent mille Dollars canadiens), représenté par 16.000 (seize mille) Parts Sociales ayant chacune une valeur nominale de CAD 25,-(vingt-cinq Dollars canadiens), divisées en:

- 1.600 (mille six cents) Parts Sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"), intégralement souscrites et libérées;

- 1.600 (mille six cents) Parts Sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"), intégralement souscrites et libérées;

- 1.600 (mille six cents) Parts Sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C"), intégralement souscrites et libérées;

- 1.600 (mille six cents) Parts Sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D"), intégralement souscrites et libérées;
- 1.600 (mille six cents) Parts Sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E"), intégralement souscrites et libérées;
- 1.600 (mille six cents) Parts Sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F"), intégralement souscrites et libérées;
- 1.600 (mille six cents) Parts Sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G"), intégralement souscrites et libérées;
- 1.600 (mille six cents) Parts Sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H"), intégralement souscrites et libérées;
- 1.600 (mille six cents) Parts Sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I"), intégralement souscrites et libérées;
- 1.600 (mille six cents) Parts Sociales de catégorie J (les "Parts Sociales de Catégorie J"), intégralement souscrites et libérées;

Les droits et obligations attachés aux Parts Sociales sont identiques, sauf disposition contraire des Statuts ou de la Loi.

En sus du capital social émis, un compte de prime d'émission peut être créé sur lequel seront versées les éventuelles primes d'émission payées sur les Parts Sociales en sus de leur valeur nominale. Les sommes figurant au crédit du compte de prime d'émission peuvent être utilisées pour financer les Parts Sociales que la Société souhaiterait racheter à son ou ses associés, pour compenser d'éventuelles pertes nettes réalisées, faire des distributions à leur profit sous forme de dividende ou affecter des sommes d'argent à la réserve légale."

6.2 Parts Sociales

Section 1: Parts Sociales

Envers la Société, chacune des Parts Sociales est indivisible.

Les codétenteurs de Parts Sociales doivent être représentés envers la Société par un représentant unique, choisi ou non parmi eux.

En cas d'associé unique, ce dernier peut céder librement ses Parts Sociales.

En cas de pluralité d'associés, les Parts Sociales peuvent être librement cédées entre associés. Cependant, les Parts Sociales pourront être cédées à des cessionnaires n'ayant pas la qualité d'associés seulement avec l'accord des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Sans préjudice du droit de la Société de racheter les Parts Sociales composant une ou plusieurs catégories dans le seul but de les annuler, les Parts Sociales d'une catégorie peuvent être cédées ' que ce soit à un associé existant ou à un nouvel associé ' seulement en même temps que le nombre proportionnel de Parts Sociales de chaque autre Catégorie de Parts Sociales détenues par l'associé cédant.

La cession des Parts Sociales doit être établie par acte notarié ou acte sous seing privé. Cette cession sera opposable à la Société et aux tiers à condition d'en donner notification à la Société ou qu'elle soit acceptée par la Société, en application de l'article 190 de la Loi et de l'article 1690 du Code civil luxembourgeois.

Le fait d'être propriétaire d'une Part Sociale vaut acceptation tacite des Statuts et des résolutions valablement adoptées par le ou les associés.

Section 2. Partage des bénéfices

Les bénéfices que la Société peut décider de distribuer sont alloués de la manière décrite à l'article 17 au cours d'un exercice où l'Assemblée Générale décide de procéder à une distribution de dividendes.

Section 3. Droits de vote

Chaque Part Sociale confère une voix à son détenteur s'agissant de toutes les questions ouvertes au vote des associés.

Section 4. Rachat de Parts Sociales

Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation de l'intégralité d'une ou plusieurs Catégories de Parts Sociales, étant précisé cependant que la Société ne peut, en aucun cas, acheter et annuler les Parts Sociales de Catégorie A. En cas de rachats et annulations de Catégories de Parts Sociales, ces annulations et rachats seront effectués dans l'ordre suivant:

- (i) Parts Sociales de Catégorie J;
- (ii) Parts Sociales de Catégorie I;
- (iii) Parts Sociales de Catégorie H;
- (iv) Parts Sociales de Catégorie G;
- (v) Parts Sociales de Catégorie F;
- (vi) Parts Sociales de Catégorie E;
- (vii) Parts Sociales de Catégorie D;
- (viii) Parts Sociales de Catégorie C; et

(ix) Parts Sociales de Catégorie B.

En cas de réduction du capital social par rachat et annulation d'une Catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre prévu ci-dessus), chaque Catégorie de Parts Sociales donne à ses détenteurs le droit (proportionnellement à leur participation dans la Catégorie de Parts Sociales concernée) à une fraction du Montant Total d'Annulation fixé par le gérant unique ou conseil de gérance, le cas échéants, et approuvé par l'assemblée générale de(s) associé(s), et, la Société verse aux détenteurs des Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Catégorie de Parts Sociales concernée qu'ils détenaient et qui a été annulée.

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales dans les limites prescrites par la Loi.";

" **Art. 17.** Le bénéfice net annuel de la Société est affecté à concurrence d'au moins cinq pour cent (5 %) à la formation ou l'alimentation de la réserve requise par la loi (la 'Réserve Légale'). Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social émis de la Société.

A l'issue de l'affectation à la Réserve Légale, le ou les associés décident du mode d'affectation du solde du bénéfice net annuel en allouant tout ou partie du solde à la constitution d'une réserve ou d'une provision, en reportant cette somme sur l'exercice social qui suit ou en la distribuant, ainsi que du report à nouveau ou des réserves distribuables à ou aux associés, chaque Part Sociale conférant les mêmes droits dans le cadre de ces distributions.

Si, au titre d'un exercice, la Société décide de distribuer des dividendes, prélever une somme sur le bénéfice net ou les réserves disponibles résultant des résultats mis en réserve, la somme affectée à ce titre sera distribuée selon l'ordre de priorité suivant:

- Premièrement, les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule soixante pour-cent (0,60 %) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie B sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante-cinq pour-cent (0,55 %) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie C sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante pour-cent (0,50 %) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie D sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante-cinq pour-cent (0,45 %) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie E sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante pour-cent (0,40 %) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie F sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente-cinq pour-cent (0,35 %) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie G sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente pour-cent (0,30 %) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie H sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt-cinq pour-cent (0,25 %) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie I sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt pour-cent (0,20 %) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I; et ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie J sont habilités à recevoir le solde de toute distribution de dividendes.

Dans l'hypothèse où la totalité de la dernière Catégorie de Parts Sociales en circulation (par ordre alphabétique, c'est-à-dire les Parts Sociales de Catégorie J) aurait été annulée suite au remboursement, au rachat ou à un autre titre au moment de la distribution, le solde de toute distribution de dividendes sera affecté à la dernière Catégorie de Parts Sociales en circulation qui précède dans l'ordre inverse à l'ordre alphabétique (par exemple: initialement les Parts Sociales de Catégorie I).

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer que des fonds suffisants sont disponibles en vue d'une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent,

augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts."

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société de façon à y refléter les changements intervenus ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société de procéder pour le compte de la Société (i) à l'inscription dans le registre des changements portant sur les Statuts de la Société et de pourvoir aux formalités y relatives et (ii) de procéder aux formalités relatives aux résolutions ci-dessus.

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte original avec nous, le notaire.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1 juillet 2011. LAC/2011/29936. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Référence de publication: 2011095408/510.

(110108577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Timberland Luxembourg Holding Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 102.634.

Rectificatif du dépôt du n° L070052374 du 23/04/2007

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011098759/10.

(110112287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Transnat Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 112.319.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098761/10.

(110111460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Tullamore Luxco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.430.

Les comptes annuels pour la période du 25 juin 2010 (date de constitution) au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098764/12.

(110111592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Villa Arena S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.082.

En date du 13 Juillet, l'associé unique de la Société a pris les décisions suivantes:

1. Transfert du siège social de la Société du 13, Avenue du Bois, L-1251 Luxembourg au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 13 Juillet 2011;
2. Démission du Gérant suivant avec effet au 13 Juillet 2011:
 - Duet Trust And Fiduciary Services S.A.
3. Elections des nouveaux Gérants pour une durée de 6 ans à compter du 13 Juillet 2011:
 - M Kenneth Melvin Kryz né le 22 octobre 1963 au Canada, ayant pour adresse professionnelle Governors Square Building 6, 2nd Floor, 23 Lime Tree Bay Avenue, Grand Cayman KY1-1205, Cayman Islands;
 - Mme Margot Mildred MacInnis née le 5 février 1972, à Southampton (Canada), ayant pour adresse professionnelle 14 Emerald Lane GT, Grand Cayman KY1-1006, Cayman Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Signatures

Domiciliation Agent

Référence de publication: 2011103899/22.

(110117890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Tallis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 107.883.

Je soussigné, Olivier Kuchly, avec adresse professionnelle au 2, rue Marie Curie L-8049 Strassen, par la présente démissionne de mon mandat de gérant de la société Tallis S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 22 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, RCS Luxembourg B 107 883, avec effet immédiat

Fait à Luxembourg, le 7 juillet, 2011.

Olivier Kuchly.

Référence de publication: 2011098774/12.

(110112267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

First Innovation Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 155.631.

Im Jahre zweitausendelf, den sechsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER im Amtssitz in Luxemburg.

Versammelte sich die außergewöhnliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft " First Innovation Holding SA " mit Sitz in L-1140 Luxemburg, 45-47, route d'Arlon,

gegründet auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 14. September 2010, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2351 vom 3. November 2010,

eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 155631.

Die Versammlung wurde eröffnet um 15.30 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Frau Anne LAUER, Privatbeamtin, berufsansässig in L-2740 Luxemburg.

Die Präsidentin bestimmte zur Sekretärin Frau Nadine GLOESENER, Privatbeamtin, berufsansässig in L-2740 Luxemburg.

Die Versammlung wählte zur Stimmzählerin Frau Nathalie PRIEUR, geprüfte Buchhalterin, berufsansässig in L-1140 Luxemburg.

Die Präsidentin erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden daß:

I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Gesellschaft sowie die Anzahl der von ihnen innegehaltenen Aktien auf einer Präsenzliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch die Präsidentin, die Sekretärin, den Stimmzähler und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde begebogen bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Präsenzliste erhellt, daß die bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger außergewöhnlichen Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechts-gültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgende Punkte:

1. Abänderung des zweiten Absatzes von Artikel 4.
2. Abänderung von Artikel 14 durch Hinzufügen eines neuen zweiten Absatzes.
3. Abänderung von Artikel 17 Absätze 6 + 7 der Satzung.
4. Verschiedenes.

Nachdem vorstehende Prozedur seitens der Versammlung gutgeheißen wurde, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst den zweiten Absatz von Artikel 4 abzuändern wie folgt:

„ **Art. 4. (zweiter Absatz).** Die Gesellschaft kann zu jeder Zeit aufgrund eines Beschlusses der Gesellschafterversammlung mit der Mehrheit von 75% aller ausgegebenen Aktien aufgelöst werden.“

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschliesst einen neuen zweiten Absatz in Artikel 14 hinzuzufügen, welcher fortan wie folgt lautet:

„ **Art. 14.** Die Gesellschafterversammlung, welche ordnungsgemäß zusammengekommen ist, vertritt die Gesamtheit der Gesellschafter. Alle Beschlüsse werden mit einer 3/4 Stimmenmehrheit gefasst.

Sie hat sämtliche Befugnisse, welche das Gesetz und gegenwärtige Satzung ihr erteilen.“

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschliesst die Absätze 6+7 von Artikel 17 neuzufassen, welcher fortan wie folgt lautet:

„ **Art. 17.** Die Gesellschafterversammlungen werden vom Verwaltungsrat oder von den Kommissaren in der vom Gesetz vorgeschriebenen Form einberufen.

Die Einberufung beinhaltet die Tagesordnung der Gesellschafterversammlung.

Falls sämtliche Gesellschafter anwesend oder vertreten sind und erklären, die der Versammlung vorgelegte Tagesordnung zu kennen, kann eine Gesellschafterversammlung auch ohne vorherige Einberufung rechtsgültig abgehalten werden.

Jeder Gesellschafter kann einen Bevollmächtigten, Gesellschafter oder Nichtgesellschafter, durch Telekopie oder durch jede Art von Fernmeldetechnik zu seiner Vertretung und zur Abstimmung bei einer Gesellschafterversammlung ernennen.

Der Verwaltungsrat ist befugt, alle anderen Bedingungen zur Teilnahme an der Gesellschafterversammlung festzulegen.

Außer im Falle einer gegensätzlichen Bestimmung des Gesetzes werden die Beschlüsse, unbeschadet der Zahl der auf der Gesellschafterversammlung vertretenen Aktien, mit 75% Stimmenmehrheit gefasst.

Die Änderung der Satzung verlangt die Präsenz oder die Vertretung von 75% (fünfundsiebzig Prozent) des Gesellschaftskapitals und eine (3/4) dreiviertel Mehrheit der ausgegebenen Aktien der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter.

Jede Aktie gibt Recht auf ein Stimmrecht.

Die Abschriften oder Auszüge der Versammlungsprotokolle, welche bei Gericht oder anderswo vorzulegen sind, werden vom Verwaltungsratsvorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet.“

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist wird die Versammlung geschlossen um 16.15 Uhr.

Schätzung der Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Urkunde entstehen, beläuft sich auf ungefähr 950,- EUR.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompargenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. LAUER; N. GLOESENER; N. PRIEUR, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 juillet 2011. Relation: LAC/2011/31081. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, Erteilt an das Handels und Gesellschaftsregister in Luxemburg.

Luxemburg, den 14. Juli 2011.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2011100644/75.

(110113902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Twin Holding 2 S.à.r.l, Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 131.270.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098765/10.

(110112475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Twin Holding 2 S.à.r.l, Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 131.270.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098766/10.

(110112476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Twin Holding 2 S.à.r.l, Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 131.270.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098767/10.

(110112477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Twin Holding 3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 131.272.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098769/10.

(110112409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Twin Holding 3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 131.272.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098770/10.

(110112410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Twin Holding 3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 131.272.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Fait à Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098771/10.

(110112411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Tacomi Finance S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 112.146.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011098773/9.

(110112545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Tallis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 107.883.

Extrait des résolutions prises par le Gérant unique en date du 11 juillet 2011

Le gérant unique a décidé de transférer le siège social du 22 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg au 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour la Société

Référence de publication: 2011098775/12.

(110112311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Petits Chevaux, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 118.469.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la société tenue le 18 juillet 2011 à 12.00 heures au siège social de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire pour une nouvelle période de six ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2017.

A la suite de ces renouvellements de mandats, le conseil d'administration est composé de:

- Monsieur Didier Mc Gaw, né le 2 septembre 1962, demeurant à L-1469 Luxembourg, 95 rue Ermesinde
- Monsieur Stéphane Lataste, né le 14 janvier 1965, demeurant à L-1364 Luxembourg, 39 rue de Crécy
- Monsieur Alan Lewis, né le 23 janvier 1958 à Santa Monica, demeurant à 15 Grove Court, Drayton Gardens, London SW10 9QY, England.

Le commissaire est L'Alliance Révision, avec siège social à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, inscrite au registre de commerce et des sociétés Luxembourg sous la section B 46 498

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Pour extrait sincère et conforme

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2011102800/23.

(110117591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

SAYE International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.725.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 23 décembre 2010

1. Monsieur Eric MAGRINI a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
2. Monsieur Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. Monsieur David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
4. Monsieur Vincent TUCCI, administrateur de sociétés, né à Moyeuve-Grande (France), le 26 juillet 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
5. Monsieur Xavier SOULARD a été nommé président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SAYE International S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011102856/23.

(110117425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Teas International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 122.182.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011098776/9.

(110112544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

CEP III Investment 17 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 161.144.

—
Il résulte d'un contrat de transfert du 28 juin 2011 entre CEP III Participations S.à r.l. SICAR (le "Cédant"), RCS B127.711, existant sous les lois du Luxembourg, ayant son siège au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et CEP III Investment 16 S.à r.l. (le "Cessionnaire"), RCS B161.145, existant sous les lois du Luxembourg, ayant son siège au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et la Société, que douze mille cinq cent (12,500) parts sociales ordinaires de la Société ont été transférées du Cédant au Cessionnaire.

Par ce transfert le Cessionnaire détient à présent 12,500 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 juillet 2011.

CEP III Investment 17 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011098858/18.

(110111262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

MCP-CMC III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.354.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle des associés tenue au siège social en date du 12 juillet 2011 de la société que l'actionnaire a pris les décisions suivantes:

1. Nomination du Gérant B pour une durée indéterminée à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle:

- Monsieur Jacob Mudde né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas et ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Démission du Gérant B à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle:

- Monsieur Marco Weijermans né le 26 août 1970 à s'-Gravenhage, Pays-Bas, et ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MCP-CMC III S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) SA

Signatures

Gérant B

Référence de publication: 2011101629/21.

(110115188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

TENZING-Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 128.590.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011098779/10.

(110111480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Thibarin Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 146.202.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

THIBARIN INVEST S.A.

Référence de publication: 2011098780/11.

(110112148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Tlux Two SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 83.018.

Les comptes au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TLUX TWO S.A.

Régis DONATI / Angelo DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011098781/12.

(110111955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Logica Holdings Luxthree S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 9.397.330.132,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, Zone d'Activité Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 135.678.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth of June.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Logica Holdings Luxtwo S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered address at 7, Zone d'Activité Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B under number 137.448, here represented by Ms. Peggy Simon, employee, with professional address at 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on June 30th, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing company and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing company is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of "Logica Holdings Luxthree S.à r.l." (hereinafter referred to as the "Company"), having its registered address at 7, Zone d'Activité Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B under number 135.678, incorporated pursuant to a deed of the public notary Maître Jean Seckler on December 11th, 2007, published in the Mémorial C number 459 of February 22nd, 2008, and whose articles of association have been amended for the last time by deed of Maître Jean Seckler, on April 20th, 2009, published in the Mémorial C number 971 of May 8th, 2009.

II. The Company's share capital is set at nine hundred and forty-three million, five hundred and forty-eight thousand, six hundred Swedish Crowns (SEK 943,548,600.-) represented by thirty-seven million, seven hundred and forty-one thousand, nine hundred and forty-four (37,741,944) shares of twenty-five Swedish Crowns (SEK 25.-) each.

III. The sole shareholder resolved to decrease the nominal value of the shares from twenty-five Swedish Crowns (SEK 25.-) to one Swedish Crown (SEK 1.-) each so that the share capital is henceforth represented by nine hundred and forty-three million, five hundred and forty-eight thousand, six hundred (943,548,600) shares of one Swedish Crown (SEK 1.-) each.

IV. The sole shareholder resolved to redefine the nine hundred and forty-three million, five hundred and forty-eight thousand, six hundred (943,548,600) shares as the "Ordinary Shares".

V. The sole shareholder resolved to increase the corporate capital by eight billion, four hundred and fifty-three million, seven hundred and eighty-one thousand, five hundred and thirty-two Swedish Crowns (SEK 8,453,781,532.-) in order to raise it from its present amount of nine hundred and forty-three million, five hundred and forty-eight thousand, six hundred Swedish Crowns (SEK 943,548,600.-) to nine billion, three hundred and ninety-seven million, three hundred and thirty thousand, one hundred and thirty-two Swedish Crowns (SEK 9,397,330,132.-) by creation and issue of eight billion, four hundred and fifty-three million, seven hundred and eighty-one thousand, five hundred and thirty-two (8,453,781,532) new preference shares of one Swedish Crown (SEK 1.-) each, having different rights from the existing ordinary shares.

Subscription - Payment

Logica Holdings Luxtwo S.à r.l., prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to all the eight billion, four hundred and fifty-three million, seven hundred and eighty-one thousand, five hundred and thirty-two (8,453,781,532) new preference shares of one Swedish Crown (SEK 1.-) each, for an aggregate nominal value of eight billion, four hundred and fifty-three million, seven hundred and eighty-one thousand, five hundred and thirty-two Swedish Crowns (SEK 8,453,781,532.-), and have them fully paid up by contribution in kind consisting of the contribution and subsequent extinction of a certain, unquestionable and undisputed debt (hereinafter the "Contribution"), owed by the Company to Logica Holdings Luxtwo S.à r.l. and resulting from a declaration of the Company, as contributee, dated June 30th, 2011, as well as from a declaration of Logica Holdings Luxtwo S.à r.l., as contributor, dated June 30th, 2011, in the aggregate amount of eight billion, four hundred and fifty-three million, seven hundred and eighty-one thousand, five hundred and thirty-two Swedish Crowns and seventy-five Öre (SEK 8,453,781,532.75). A copy of the aforementioned declarations will remain annexed to the present deed.

Effective implementation of the contribution

Logica Holdings Luxtwo S.à r.l., prenamed, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Contribution and is fully authorized to contribute and subsequently extinguish the Contribution;

- the Contribution is free of all liens and charges and not encumbered by any security or beneficial right;
- the contribution and subsequent extinction of the Contribution are effective today without qualification; and
- all further formalities are in progress in Luxembourg in order to duly carry out and formalize the contribution and subsequent extinction of the Contribution and to render them effective anywhere and toward any third parties.

VI. The sole shareholder resolved to book the excess of seventy-five Öre (SEK 0.75) resulting from the Contribution to the share premium account of the Company.

VII. Pursuant to the above increase of capital, the sole shareholder resolved to restate Article 6 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is fixed at nine billion, three hundred and ninety-seven million, three hundred and thirty thousand, one hundred and thirty-two Swedish Crowns (SEK 9,397,330,132.-) and is divided into the following classes of shares:

- nine hundred and forty-three million, five hundred and forty-eight thousand, six hundred (943,548,600) Ordinary Shares (as defined hereafter) with a nominal value of one Swedish Crown (SEK 1.-) each, all subscribed and fully paid up; and
- eight billion, four hundred and fifty-three million, seven hundred and eighty-one thousand, five hundred and thirty-two (8,453,781,532) Preference Shares (as defined hereafter) with a nominal value of one Swedish Crown (SEK 1.-) each, all subscribed and fully paid up.

The terms defined in this article 6, wherever appearing in the Articles shall have the meaning set forth below:

- “Ordinary Shares” means ordinary shares of a nominal value of one Swedish Crown (SEK 1.-) each in the share capital of the Company and which are ordinary shares.
- “Ordinary Shareholder” means any shareholder of the Company, which holds at any time Ordinary Shares of the Company.
- “Preference Shares” means Preference shares of a nominal value of one Swedish Crown (SEK 1.-) each in the share capital of the Company and which have preferential rights, as defined hereunder.
- “Preference Shareholder” means any shareholder of the Company, which holds at any time Preference Shares of the Company.
- “Shareholders” means collectively the Ordinary Shareholder and the Preference Shareholder.

In addition to the corporate capital, there may be set up premium accounts into which any premium paid on any shares in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any to net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.”

VIII. The sole shareholder further resolved to restate Article 8 of the articles of incorporation of the Company in order to fix the rights to be attached to each class of shares and which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 8. Shares.**

8.1. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles.

The shares are indivisible towards the Company. Therefore, co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Each share entitles its owner to the rights as defined hereunder, and to one vote at the general meetings of Shareholders.

8.2. In case the Shareholders declare a yearly dividend, subject to the conditions of the article 21 of the Articles, the holders of the Preference Shares shall be entitled, in priority to any payment of dividend to the holders of any other class of shares in the Company, to be paid an annual distribution representing 7.4% of the aggregate nominal value of all the issued Preference Shares (which is not cumulative), pro rata the number of Preference Shares they each own (the “Preference Shares Annual Distribution”).

Then, all the remaining distributable profit can be paid to the holders of the Ordinary Shares. If the amount of the distributable profit is not sufficient to pay the holders of the Preference Shares the Preference Shares Annual Distribution, then all such distributable profit shall only be paid to such holders.

8.3. The sole Shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole Shareholder. The shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several Shareholders. The shares may be transferred to non-Shareholders only with the authorization of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

8.4. The Company may redeem its own shares in accordance with the Law.”

IX. The sole shareholder then resolved to restate Article 21 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 21. Allocation of Profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the Shareholders.

The excess shall be distributed among the Shareholders in accordance with article 8 of the Articles. The Shareholders may decide that the profit or a portion of it, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.”

X. The sole shareholder eventually resolved to restate Article 22 of the articles of incorporation of the Company in order to set new rules which shall apply to interim dividend distributions and which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 22. Interim Dividends.** Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve;

In the event of a declaration of an interim dividend, the Preference Shares shall be entitled, in priority to any payment of interim dividend to the holders of any other class of shares in the Company, to be paid an amount intended to equal the Preference Shares Annual Distribution due for the relevant financial year pro rata the actual number of days elapsed between the first day of the relevant financial year and the date of the interim dividend declaration (inclusive), computed on a financial year of 360 days, to the extent of the existence of sufficient distributable profits.

Then, all the remaining distributable profit shall be paid to the holders of the Ordinary Shares. If the amount of the distributable profit is not sufficient to pay the holders of the Preference Shares the amount mentioned above, then all such distributable profit shall only be paid to such holders.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing company, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing company and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing company, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le trente juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Logica Holdings Luxtwo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, Zone d'Activité Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.448, représentée par Mme Peggy Simon, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 30 juin 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée établie au Luxembourg sous la dénomination de «Logica Holdings Luxthree S.à r.l.» (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 7, Zone d'Activité Bourmicht, L8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.678, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Jean Seckler en date du 11 décembre 2007, publié au Mémorial C «Recueil des Sociétés et Associations» numéro 459 du 22 février 2008, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Jean Seckler en date du 20 avril 2009, publié au Mémorial C «Recueil des Sociétés et Associations» numéro 971 du 8 mai 2009.

II. Le capital social de la Société est fixé à neuf cent quarante-trois millions, cinq cent quarante-huit mille, six cent Couronnes suédoises (943.548.600,SEK) représenté par trente-sept millions, sept cent quarante-et-un mille, neuf cent quarante-quatre (37.741.944) parts sociales de vingt-cinq Couronnes suédoises (25,SEK) chacune.

III. L'associé unique a décidé de réduire la valeur nominale des parts sociales de vingt-cinq Couronnes suédoises (25,- SEK) à une Couronne suédoise (1,SEK) chacune de telle sorte que le capital social est désormais représenté par neuf cent quarante-trois millions, cinq cent quarante-huit mille, six cent (943.548.600) parts sociales d'une Couronne suédoise (1,-SEK) chacune.

IV. L'associé unique a décidé de redéfinir les neuf cent quarante-trois millions, cinq cent quarante-huit mille, six cent (943.548.600) parts sociales comme les «Parts Sociales Ordinaires».

V. L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de huit milliards, quatre cent cinquante-trois millions, sept cent quatre-vingt-un mille, cinq cent trente-deux Couronnes suédoises (8.453.781.532,-SEK) pour le porter de son montant actuel de neuf cent quarante-trois millions, cinq cent quarante-huit mille, six cent Couronnes suédoises (943.548.600,-SEK) à neuf milliards, trois cent quatre-vingt-dix-sept millions, trois cent trente mille, cent trente-deux Couronnes suédoises (9.397.330.132,-SEK) par la création et l'émission de huit milliards, quatre cent cinquante-trois millions, sept cent quatre-vingt-un mille, cinq cent trente-deux (8.453.781.532) nouvelles parts sociales préférentielles d'une valeur nominale d'une Couronne suédoise (1,-SEK) chacune, ayant des droits différents des parts sociales ordinaires existantes.

Souscription - Libération

Logica Holdings Luxtwo S.à r.l., prénommée, par son mandataire, a déclaré souscrire aux huit milliards, quatre cent cinquante-trois millions, sept cent quatre-vingt-un mille, cinq cent trente-deux (8.453.781.532) nouvelles parts sociales préférentielles d'une valeur nominale d'une Couronne suédoise (1,-SEK) chacune, pour une valeur nominale totale de huit milliards, quatre cent cinquante-trois millions, sept cent quatre-vingt-un mille, cinq cent trente-deux Couronnes suédoises (8.453.781.532,-SEK), et les libérer intégralement par apport en nature consistant en l'apport et l'extinction subséquente d'une dette certaine, incontestable et incontestée (ci-après l'«Apport»), due par la Société à Logica Holdings Luxtwo S.à r.l., et résultant d'une déclaration de la Société, en tant que débitrice, datée du 30 juin 2011, ainsi que d'une déclaration de Logica Holdings Luxtwo S.à r.l., en tant que créancière, datée du 30 juin 2011, d'un montant de huit milliards, quatre cent cinquante-trois millions, sept cent quatre-vingt-un mille, cinq cent trente-deux Couronnes suédoises et soixante-quinze Öre (8.453.781.532,75 SEK). Les copies desdites déclarations demeureront annexées au présent acte.

Réalisation effective de l'apport

Logica Holdings Luxtwo S.à r.l., prénommée, par son mandataire, déclare que:

- Elle est l'unique propriétaire de l'Apport et est pleinement autorisée à l'apporter et l'éteindre de manière subséquente;
- L'Apport est libre de tous privilèges et sûretés et n'est pas grevé de charges ou droits quelconques de tiers;
- L'apport et l'extinction subséquente de l'Apport sont effectivement réalisées sans réserves aujourd'hui; et
- Toutes autres formalités sont en cours de réalisation au Luxembourg, aux fins d'effectuer l'apport et l'extinction subséquente de l'Apport et de les rendre effectives partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

VI. L'associé unique a décidé de comptabiliser le surplus de soixante-quinze Öre (0,75 SEK) résultant de l'apport au compte de prime d'émission de la Société.

VII. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'associé a décidé de modifier l'Article 6 des statuts de la Société qui dorénavant se lit comme suit:

« **Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à neuf milliards, trois cent quatre-vingt-dix-sept millions, trois cent trente mille, cent trente-deux Couronnes suédoises (9.397.330.132,-SEK) et est divisé en classes de parts sociales de la manière suivante:

- neuf cent quarante-trois millions, cinq cent quarante-huit mille, six cent (943.548.600) Parts Sociales Ordinaires (telles que défini ci-après) d'une valeur nominale d'une Couronne suédoise (1,-SEK) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées; et

- huit milliards, quatre cent cinquante-trois millions, sept cent quatre-vingt-un mille, cinq cent trente-deux (8.453.781.532) Parts Sociales Préférentielles (telles que défini ci-après) d'une valeur nominale d'une Couronne suédoise (1,-SEK) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

Les termes définis dans cet article 6, et figurant dans les Statuts, ont la signification suivante:

- «Parts Sociales Ordinaires» signifie les parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'une Couronne suédoise (1,-SEK) chacune, dans le capital de la Société et qui sont des parts sociales ordinaires.

- «Associé Ordinaire» signifie tout associé de la Société qui détient à tout moment des Parts Sociales Ordinaires.

- «Parts Sociales Préférentielles» signifie les parts sociales préférentielles d'une valeur nominale d'une Couronne suédoise (1,-SEK) chacune, dans le capital de la Société, et qui ont des droits préférentiels tels que définis ci-après.

- «Associé Préférentiel» signifie tout associé de la Société qui détient à tout moment des Parts Sociales Préférentielles.

- «Associés» signifie l'Associé Ordinaire et l'Associé Préférentiel.

En plus du capital social, des comptes de prime d'émission peuvent être établis sur lesquels toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ces comptes de primes peut être utilisé

pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des Associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Associés, ou pour être affecté à la réserve légale.»

VIII. L'associé a par ailleurs décidé de modifier l'Article 8 des statuts de la Société afin de fixer les droits attachés à chaque classe de parts sociales et qui dorénavant se lit comme suit:

« **Art. 8. Parts sociales.**

8.1. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Ainsi, les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun désigné parmi eux ou pas.

Chaque part sociale confère à son propriétaire les droits définis ci-après et une voix à l'assemblée générale des Associés.

8.2. Si les Associés déclarent un dividende annuel, sous réserve des conditions de l'article 21 des Statuts, les détenteurs des Parts Sociales Préférentielles ont droit, en priorité avant tout paiement d'un dividende aux détenteurs de toute autre classe de parts sociales de la Société, au paiement d'un dividende annuel (non cumulatif) représentant 7,4% de la valeur nominale totale de toutes les Parts Sociales Préférentielles émises pro rata le nombre de Parts Sociales Préférentielles que chacun détient (la «Distribution Annuelle des Parts Sociales Préférentielles»).

Puis, le bénéfice distribuable restant pourra alors être payé aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires. Si le montant du bénéfice distribuable n'est pas suffisant pour payer aux détenteurs des Parts Sociales Préférentielles la Distribution Annuelle des Parts Sociales Préférentielles, alors tout le bénéfice distribuable devra être uniquement payé à ces détenteurs.

8.3. Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'Associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre Associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

8.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales en accord avec la Loi.»

IX. L'associé unique a ensuite décidé de modifier l'Article 21 des statuts de la Société qui dorénavant se lit comme suit:

« **Art. 21. Affectation des résultats.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est à la disposition des Associés.

Le surplus est distribué entre les Associés suivant l'article 8 des Statuts. Les Associés peuvent décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice ou une partie du bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.»

X. L'associé unique a enfin décidé de modifier l'Article 22 des statuts de la Société afin de fixer de nouvelles règles régissant les distributions de dividendes intérimaires de telle sorte que ledit article dorénavant se lit comme suit:

« **Art. 22. Dividendes Intérimaires.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Dans le cas d'une distribution d'un dividende intérimaire, les Parts Sociales Préférentielles auront droit, en priorité avant tout paiement d'un dividende aux détenteurs de toute autre classe de parts sociales de la Société, au paiement d'un montant devant être égal à la Distribution Annuelle des Parts Sociales Préférentielles due pour l'année sociale concernée, pro rata le nombre réel de jours courus entre le premier jour de l'année sociale concernée et la date de déclaration du dividende intérimaire (inclus), et ce calculé sur une année sociale de 360 jours, dans la mesure où il existe suffisamment de bénéfices distribuables.

Puis, le bénéfice distribuable restant pourra alors être payé aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires. Si le montant du bénéfice distribuable n'est pas suffisant pour payer aux détenteurs des Parts Sociales Préférentielles le montant mentionné ci-dessus, alors tout le bénéfice distribuable devra être uniquement payé à ces détenteurs.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des sociétés comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 05 juillet 2011. Relation: ECH/2011/1126. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 08 juillet 2011.

Référence de publication: 2011095382/297.

(110107813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

TV Factory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.529.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011098786/10.

(110112229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

UHY Fibetrust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 35.966.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011098787/9.

(110111847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Dakarinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.080.

Aux actionnaires

Nous vous remettons par la présente notre démission comme commissaire aux comptes de votre société avec effet immédiat.

Le 27 mai 2011.

BDO Compagnie Fiduciaire

Signature

Référence de publication: 2011098866/13.

(110111236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Underground S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8050 Bertrange, Centre Commercial Belle Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 55.966.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011098788/11.

(110111323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Uttaa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 622.175,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.123.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098791/11.

(110111593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Vitron S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 115.508.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011098793/10.

(110112305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Van Kotem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 98.750.

Messieurs Alexis DE BERNARDI, Jean-Marc HEITZ et Louis VEGAS-PIERONI démissionnent de leur poste d'administrateurs.

Monsieur Mohammed KARA démissionne de son poste de commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour VAN KOTEM S.A.

MANACO S.A.

Angelo DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2011098795/16.

(110111898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Van Kotem S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 98.750.

Le domicile de la société VAN KOTEM S.A., R.C.S. Luxembourg B n°98750, constituée le 20 janvier 2004 par-devant Maître Joseph ELVINGER, Notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C N°290 du 12.03.2004, établi au 17, rue Beaumont L - 1219 Luxembourg, a été dénoncé le 14 juillet 2011.

Luxembourg, le 14.07.2011.

MANACO S.A.

Signature

Référence de publication: 2011098796/12.

(110112398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Arepo BH. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 145.175.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 30 juin 2011:

Le mandat de réviseur d'entreprise, de la société Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Arepo BH. S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011098842/16.

(110110632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Vasco Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.
R.C.S. Luxembourg B 122.857.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011098797/10.

(110111913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Vasikka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 68.379.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098798/10.

(110111739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

VG Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 135.064.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration le 18 février 2011, a décidé de coopter, Monsieur Arnaud Bouteiller, en qualité d'Administrateur, avec adresse professionnelle 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Giovanni Patri, démissionnaire, à effet du 18 février 2011.

Pour VG SICAV II.

Référence de publication: 2011098800/12.

(110111770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Vingt-Quatre Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 82.213.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VINGT-QUATRE INVESTISSEMENTS S.A.

Référence de publication: 2011098802/10.

(110112182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

APF FinCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.440.

Le bilan de la Société au 30 juin 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011098935/12.

(110111802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Real Estate Value Partners 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 162.008.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fourth day of June.

Before us, Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Mondorf-Les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Me Mélanie SAUVAGE, attorney-at-law, born in Paris (France) on July 2, 1980, with professional address at 11A boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Real Estate Value Partners 2 SARL" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg city, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation,

the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager of the same class in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only (i) if a majority of its members is present or represented and (i) if at least one class A manager and one class B manager is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented, including the votes of at least one class A manager and one class B manager. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any class A manager together with any class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by (i) any class A manager together with any class B manager or by (ii) the Board.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on

one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2011.

Subscription and Payment

Thereupon, Mélanie SAUVAGE declares to subscribe for the twelve thousand five hundred (12,500) new shares and to have them fully paid up by a contribution in kind of a claim. According to a certificate dated as per the date hereof, the contributed claim has a value of at least twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) and is certain and due for payment without deduction (certaine, liquide et exigible).

Such contribution in an aggregate amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) made to the Company is entirely allocated to the share capital account of the Company.

The said certificate, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately nine hundred thirty euro (EUR 930.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as sole manager of the Company for an indefinite period:

Arnaud SAGNARD, attorney-at-law, born in Paris (France) on November 17, 1976, with professional address at 30 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg City.

2. The registered office of the Company is set at 30 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg City.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-quatrième jour de juin.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-Les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Me Mélanie SAUVAGE, avocat, née le 2 juillet 1980 à Paris (France), ayant son adresse professionnelle au 11A boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

La partie comparante a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Real Estate Value Partners 2 SARL" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements

sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que (i) si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et (ii) si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, incluant le vote d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués (i) par un gérant de classe A conjointement avec un gérant de classe B ou (ii) par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Ces faits exposés, Mélanie SAUVAGE déclare souscrire les douze mille cinq cents (12.500) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement par un apport en nature consistant en une créance. Suivant un certificat en date de ce jour, la créance apportée s'élève à un montant d'au moins douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) et est certaine, liquide et exigible.

Ledit apport d'un montant total de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) fait à la Société sera entièrement affecté comme suit au compte capital de la Société.

Le certificat mentionné ci-avant, signé ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à neuf cent trente euros (EUR 930,-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

Arnaud SAGNARD, avocat, né à Paris le 17 novembre 1976, ayant son adresse professionnelle au 30 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 30 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: SAUVAGE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 5 juillet 2011. REM 2011 / 883. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Mondorf-les-Bains, le 12 juillet 2011.

Référence de publication: 2011097070/476.

(110110015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Vinz, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 2, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 92.425.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011098803/10.

(110112461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

White Mountains Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 134.632.100,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.444.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098804/11.

(110111394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

White Mountains International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 134.600,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.477.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098805/11.

(110111385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Value Opportunities Fund S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.448.

In the year two thousand and eleven, on fourteenth of June.

Before us Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Value Opportunities Fund S.A" a société d'investissement à capital variable, with registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, of the 6th of June 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C dated July 2, 2007, number 1326. The Articles of Incorporation have been amended by a notarial deed of the 23rd of October 2009, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 2300 of November 24, 2009.

The meeting is opened with Mr Christian JEANROND, bank employee, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

Mr Grégory FOUREZ, bank employee, residing professionally in Luxembourg, is appointed secretary.

The meeting appoints as scrutineer Mrs Séverine OLIGER, bank employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman then declared and requested the notary to declare the following:

I. - That the present meeting has been convened by notices published in the Mémorial, Recueil Spécial and in the Letzebuenger Journal on the 12th of May 2011 and on the 27th of May 2011 and in the Tageblatt on the 12th of May 2011 and on the 26th of May 2011 as well as by notices sent to all the shareholders on the 31st May 2011.

II. - That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

III. - That it appears from the attendance list, that out of 47,776.0819 shares in issue, 22,334.08181 shares are present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV. - That the agenda of the present meeting is the following:

Agenda

1. the closing date of the Company's fiscal year, currently closing June 30th, is to be changed to September 30th.

2. the date of the Company's Annual General Meeting, currently "11:00 a.m. on the second Wednesday of the Month of October", is to be changed to "11:00 a.m. on the first Tuesday of February

The Chairman informs the meeting that a first extraordinary general meeting had been convened with the same agenda as the agenda of the present meeting indicated hereabove, for May 10th, 2011 and that the quorum requirements for voting the items of the agenda had not been attained.

In accordance with article 67-1 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, the present meeting may thus deliberate validly no matter how many shares are present or represented.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting took the following resolutions by 15,978 votes in favour:

First resolution

The meeting resolves to change the closing date of the Company's fiscal year, currently closing June 30th, to September 30th.

The current fiscal year which has begun on July 1st, 2010 will be closed on September 30, 2011.

Second resolution

The meeting resolves to change the date of the Company's Annual General Meeting, currently "11:00 a.m. on the second Wednesday of the month of October", to "11:00 a.m. on the first Tuesday of February

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, Article 25 and Article 32 of the Articles of Incorporation are amended as follows:

Art. 25. Date of the annual general meeting. The annual general meeting of shareholders will be held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting on the first Tuesday of the Month of February each year at 11.00 a.m. If such day is a public or bank holiday in Luxembourg, the meeting will be held on the next following Luxembourg bank business day.

Art. 32. Financial year. The Company's financial year begins on the first day of October and closes on the thirtieth of September of the following year.

There being no further business, the meeting is closed.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons, appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatorze juin.

Par devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "Value Opportunities Fund S.A", société d'investissement à capital variable, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, en date du 6 juin 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C daté du 2 juillet 2007, numéro 1326. Les statuts en

ont été modifiés suivant acte notarié du 23 octobre 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 2300 du 24 novembre 2009.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian JEANROND, employé de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Grégory FOUREZ, employé de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Séverine OLIGER, employée de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I. - Que la présente assemblée a été dûment convoquée par des avis contenant l'ordre du jour publiés au Mémorial, Recueil Spécial C, et au Letzebuenger Journal en date des 12 mai 2011 et 27 mai 2011 et au Tageblatt en date des 12 mai 2011 et 26 mai 2011 ainsi que par des avis envoyés aux actionnaires en date du 31 mai 2011.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux est indiqué sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

III. - Qu'il apparaît de cette liste de présence que sur les 47.776,0819 actions en circulation, 22.334,08181 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1) modifier la date de clôture de l'exercice social du 30 juin au 30 septembre.

2) Modifier la date de l'assemblée générale annuelle du deuxième mercredi du mois d'octobre à 11.00 heures au premier mardi du mois de février à 11.00 heures.

Le Président informe l'Assemblée qu'une première assemblée générale extraordinaire, ayant eu le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date 10 mai 2011 et que les conditions de quorum pour voter les points à l'ordre du jour n'étaient pas remplis.

La présente Assemblée peut donc valablement délibérer quelle que soit la portion du capital représentée conformément à l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a les résolutions suivantes par 15.978 votes favorables:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier la date de clôture de l'exercice social du 30 juin au 30 septembre. L'exercice en cours qui a commencé le 1^{er} juillet 2010 se terminera le 30 septembre 2011.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle du deuxième mercredi du mois d'octobre à 11.00 heures au premier mardi du mois de février à 11.00 heures.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, les articles 25 et 32 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

Art. 25. Date de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois de février à 11 heures. Si ce jour est un jour férié bancaire, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire suivant.

Art. 32. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le premier octobre et se terminera le trente septembre de l'année suivante.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. JEANROND, G. FOUREZ, S. OLINGER et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juin 2011. Relation: LAC/2011/27913. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098792/125.

(110112065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

White Rock Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 95.109.550,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 134.493.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098806/11.

(110111384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

White Sands Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 293.604.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.287.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098807/11.

(110111392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

WM Bech (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.445.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098808/11.

(110111391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

1798 European Loan Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 146.969.

Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 2011

En date du 17 juin 2011, L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Alexandre Meyer, de Monsieur Jean-Claude Ramel et de Monsieur Patrick Zurtsrassen en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu' à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour 1798 European Loan Fund

CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011098820/17.

(110112175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

WM Clay (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: SEK 1.184.225.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 139.174.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098809/11.

(110111387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

WM Kaolin (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: SEK 150.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 140.346.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098810/11.

(110111388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

WM Limestone (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: SEK 150.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 140.345.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098811/11.

(110111386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

MCP-MIC III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 19.213,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 134.355.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle des associés tenue au siège social en date du 12 juillet 2011 de la société que l'actionnaire a pris les décisions suivantes:

1. Nomination du Gérant B pour une durée indéterminée à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle:
- Monsieur Jacob Mudde né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas, et ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
2. Démission du Gérant B à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle:
- Monsieur Marco Weijermans né le 26 août 1970 à s'-Gravenhage, Pays-Bas, et ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MCP-MIC III S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant B

Référence de publication: 2011101630/21.

(110115186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.
